



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 31 MARS 2021**  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

**Nombre de Conseillers :**  
En exercice : 33  
Présents : 29  
Votants : 33

L'an deux mille vingt et un, le 31 mars, le Conseil Municipal s'est réuni à 19 h 00, Salle du Conseil Municipal à l'Espace Citoyen, sous la présidence de M. Jean-Pierre SAVIGNAC, Maire, après avoir été légalement convoqué

**Date de convocation : 25 mars 2021**

**Date d'affichage : 25 mars 2021**

**Conseillers Municipaux présents :** M. le Maire, Mme ALCEDO CASTRO, M. ANNE, Mme BARRE, M. BORELY, M. BOULLANGER, Mme CORLAY, Mme DAVID, M. DECOURCELLE, Mme DELPAL, Mme EL DIB, M. EON, Mme FERET, M. GABORIEAU, Mme GOBAILLE, M. GODEFROY, M. GOURSOLAS, M. GUILLOUX, M. LAURENT, Mme LEGAULT, M. MOORES, Mme OLBRECHT, M. PARISOT, M. PELTIER, M. RIBIERE, M. SCHNEIDER, Mme THOMAS, Mme TURMEL, Mme WYART.

**Conseillers Municipaux absents :** M. BAGOURD (pouvoir à M. SAVIGNAC), Mme KERVOELEN-LAGUITTON (pouvoir à Mme DAVID), Mme PETITCOLLOT (pouvoir à M. GUILLOUX), Mme PHELIPPOT (pouvoir à M. GODEFROY).

**Secrétaire de séance :** Mme Jeanne FERET.

M. le Maire constate que le quorum est atteint. Le Conseil municipal désigne Mme Jeanne FERET comme secrétaire de séance à l'unanimité.

**LE CONSEIL MUNICIPAL est informé par M. le Maire :**

- De l'état annuel des indemnités des élus, présenté dans un tableau détaillé.
- Du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement de Rennes Métropole (RPQS) pour l'année 2019.
- Des décisions du maire :

Décision n°2021-001 en date du 11 mars 2021 : objet : participation du Département dans le cadre du Plan Musiques en Ille-et-Vilaine.

Décision n°2021-002 en date du 19 février 2021 : objet : aide financière - Acquisition de matériel scénique Conseil régional de Bretagne.

Décision n°2021-003 en date du 8 mars 2021 : objet : aide financière - Mise en œuvre d'une gestion technique centralisée des bâtiments (GTC) portée par la création d'un réseau optique municipal DSIL 2021 dans le cadre du plan de relance relatif à la rénovation énergétique et thermique.

- De la révision du Plan communal de sauvegarde (PCS) élaboré pour la Ville de Cesson Sévigné, avec l'accompagnement de l'Institut de la Vilaine et finalisé en 2010.
- Du rapport de la Chambre régionale des comptes sur la gestion du chauffage urbain de Rennes Métropole concernant les exercices 2015 et suivants.

**LE CONSEIL MUNICIPAL a ensuite délibéré sur les points prévus à l'ordre du jour :**

**C.1. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DE LA SPLA VIASILVA**

**DECIDE A L'UNANIMITE** de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation d'un représentant du Conseil municipal à la commission d'appel d'offres de la SPLA ViaSilva.

**DESIGNE A L'UNANIMITE (6 abstentions)** M. Jean-Pierre SAVIGNAC à la commission d'appel d'offres de la SPLA ViaSilva.

**D.1. CONVENTION DE SUIVI D'ETUDES/TRAVAUX ET DE TRANSFERT DE PROPRIETE ZAC ATALANTE-VIASILVA ILOT C2B - REALISATION D'UNE VOIE D'ACCES ET DE DESSERTE, DE CHEMINS ET D'ESPACES VERTS D'ACCOMPAGNEMENT**

**ACCEPTE A L'UNANIMITE** la rétrocession au domaine public de la Commune des ouvrages suivants : les espaces verts, les cheminements piétons, le génie civil de télécommunication.

**VALIDE A L'UNANIMITE** le projet de convention de suivi d'études, de travaux et de transfert de propriété pour l'aménagement de la voie d'accès et de desserte du projet d'aménagement de l'ilot C2b de la ZAC Atalante-ViaSilva réalisée par la société Legendre immobilier, ainsi que les espaces verts et le cheminement piéton.

**PRECISE A L'UNANIMITE** que la présente convention prend effet à compter de sa date de notification et s'achève à l'issue du transfert de la propriété des ouvrages et du foncier.

**AUTORISE A L'UNANIMITE** M. le Maire à signer le projet de convention et à entreprendre toutes les démarches nécessaires à sa bonne exécution.

**D.2. CONVENTION DE SUIVI D'ETUDES/TRAVAUX ET DE TRANSFERT DE PROPRIETE ZAC ATALANTE-VIASILVA ILOT C2 - REALISATION DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU PARVIS DE LA STATION DE METRO ATALANTE**

**ACCEPTE A L'UNANIMITE** la rétrocession au domaine public de la commune des ouvrages suivants : les espaces verts, les cheminements piétons, le génie civil de télécommunication le cas échéant.

**VALIDE A L'UNANIMITE** le projet de convention de suivi d'études, de travaux et de transfert de propriété pour l'aménagement du parvis de la station métro Atalante.

**PRECISE A L'UNANIMITE** que la présente convention prend effet à compter de sa date de notification et s'achève à l'issue du transfert de la propriété des ouvrages et du foncier.

**AUTORISE A L'UNANIMITE** M. le Maire à signer le projet de convention et à entreprendre toutes les démarches nécessaires à sa bonne exécution.

**E.1. SALON DELICES DE PLANTES - TARIFS**

**ACCEPTE A L'UNANIMITE** la gratuité de l'entrée pour les officiels.

**ACCEPTE A L'UNANIMITE** la création d'un tarif « repas chaud pour le week-end ».

**MODIFIE A L'UNANIMITE** les tarifs des emplacements pour les activités non commerciales.

**AUTORISE A L'UNANIMITE** M. le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

**E.2. VIDEOPROTECTION : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES INSTALLATIONS DE GENIE CIVIL DU RESEAU DE COORDINATION DE SIGNALISATION LUMINEUSE TRICOLERE DE RENNES METROPOLE**

**APPROUVE A L'UNANIMITE** le projet de convention de mise à disposition à la Ville de Cesson-Sévigné des installations de génie civil du réseau de coordination de signalisation lumineuse tricolore de Rennes Métropole.

**AUTORISE A L'UNANIMITE** M. le Maire à signer tous documents et à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

**E.3. INSTALLATION DES ANTENNES DE TELEPHONIE MOBILE REVISION DU TARIF UNIQUE DE REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OPERATEURS DE RESEAU**

**FIXE A L'UNANIMITE**, à compter du 15 avril 2021, à 13 500 € le tarif unique de redevance d'occupation du domaine public par les antennes et installations de téléphonie mobile auquel s'applique un coefficient de revalorisation annuelle de 2% par an.

**INSTAURE A L'UNANIMITE** un forfait de 50 € par m<sup>2</sup> supplémentaire lorsque l'installation de téléphonie mobile dépasse les 20 m<sup>2</sup> de superficie mise à disposition.

**PRECISE A L'UNANIMITE** qu'un droit d'entrée d'un montant correspondant à une année complète de la première redevance sera versé à la prise d'effet de la convention d'occupation du domaine public.

**AUTORISE A L'UNANIMITE** M. le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

**F.1. PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE NOTRE-DAME, ANNEE 2021**

**ATTRIBUE A L'UNANIMITE** un forfait communal de 269 246,16 € à l'OGEC de l'école Cesson-Notre Dame selon le calcul suivant :

	Année 2019-2020	Année 2020-2021	Variation
Nombre total d'élèves en septembre 2020	413	430	+17
Nombre d'élèves cessonais	356	372	+ 16
Nombre d'élèves non cessonais	57	58	+ 1
Nombre d'élèves subventionnés	356	372	+ 16
Coût moyen d'un élève du public	761,31 €	723,78 €	-37,53 €
Montant de la subvention	271 026,36 €	269 246,16 €	-1 780,20 €

**MANDATE A L'UNANIMITE** les sommes à verser à l'OGEC par douzième, conformément à la convention du 24 septembre 2015.

**ACCEPTE A L'UNANIMITE** l'échelonnement du versement des fonds comme il suit dans le calendrier ci-dessous :

Somme à mandater : 269 246,16 €	Dates échéances	Montants
Janvier, février, Mars 2021 Acompte par douzième sur le montant de la dotation de base 2020 = 22 902,49 € x 3 mois	1/04/2021	68 707,48€
Période d'avril à décembre 2021 reste à mandater = 200 538,68 €	30/04/2021	22 282,08 €
	31/05/2021	22 282,08 €
	30/06/2021	22 282,08 €
	31/07/2021	22 282,08 €
	31/08/2021	22 282,08 €
	30/09/2021	22 282,08 €
	31/10/2021	22 282,08 €
	30/11/2021	22 282,08 €
	31/12/2021	22 282,08 €

**ACCEPTÉ A L'UNANIMITE (2 abstentions)** le versement trimestriel du forfait compensateur pour tarifs dégressifs des cantines au vu des justificatifs fournis par l'OGEC. Une enveloppe de 25 000 € a été prévue au budget pour l'année 2021 et pourra être réajustée selon les justificatifs fournis (en avril : 2<sup>e</sup> trimestre de l'année scolaire, en juillet, 3<sup>e</sup> trimestre de l'année scolaire et fin décembre 1<sup>er</sup> trimestre de l'année scolaire).

**ACCEPTÉ A L'UNANIMITE** le versement en une seule fois de la dotation de fonctionnement en affectation libre soit 2 556,96 € (159,81 € par classe -16-).

**ACCEPTÉ A L'UNANIMITE** le versement des aides aux séjours au vu des justificatifs.

**ACCEPTÉ A LA MAJORITE (27 voix Pour - 2 voix Contre - 4 abstentions)** le versement d'une aide exceptionnelle d'un montant de 7 000 € visant à participer à la rénovation du parc informatique de l'école.

**MAINTIENT A L'UNANIMITE** le contrôle des fonds alloués par la commune par la production d'un bilan annuel de la comptabilité de l'école privée.

## **F.2. REVISION DU FORFAIT DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ELEVES EXTERIEURS SCOLARISES A CESSON-SEVIGNE**

**FIXE A L'UNANIMITE** le montant du forfait communal à 723,78 €.

**FIXE A L'UNANIMITE** le montant du forfait communal, pour les communes souhaitant la distinction entre niveaux, à 1 480 € (maternelle) et 353 € (élémentaire).

**APPLIQUE A L'UNANIMITE** les conventions établies avec les villes de Rennes et Chantepie.

## **F.3. MODIFICATION DES MODALITES D'ORGANISATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES**

**APPROUVE A L'UNANIMITE** la révision des modalités du fonctionnement du conseil municipal des jeunes à partir de mars 2021.

## **F.4. PROJET EDUCATIF - AVIS**

Le projet éducatif pour la durée du présent mandat municipal 2021-2026 est reporté à une séance ultérieure.

## **F.5. DOTATIONS ANNUELLES ALLOUEES AUX ETABLISSEMENTS SCOLAIRES PUBLICS DU 1<sup>ER</sup> DEGRE ANNEE 2021**

**ALLOUE A L'UNANIMITE** les dotations annuelles fonctionnement et investissement aux établissements scolaires publics du 1<sup>er</sup> degré selon la répartition présentée dans les tableaux ci-dessous :

### **A. DOTATION DE FONCTIONNEMENT**

Compte	Libellé	<b><u>Ecole Maternelle Bourgchevreuil</u></b> (Effectifs 2019-2020 : 140 Effectifs 2020-2021 : 154)	<b><u>Ecole maternelle Beausoleil</u></b> (Effectifs 2019-2020 : 168 Effectifs 2020-2021 : 174)
		Budget 2021	Budget 2021
60623	Alimentation	175,00 €	198,00 €
60628	Pharmacie Autres	157,00 €	177,00 €
60632	Petit Matériel	891,00 €	1 007,00 €
6064	Fournitures administratives	468,00€	528,00 €
6067	Fournitures scolaires	5 775,00 €	6 525,00 €
6247	Transports collectifs	2 530,00 €	2 858,00 €
6261	Frais d'affranchissement	50,00 €	50 €
<b>TOTAL CHAPITRE 011</b>		<b>10 046,00 €</b>	<b>11 343,00 €</b>
6574	Subvention activité coin de vie	236,00 €	273 €
6574	Subventions Petites sorties scolaires	440,00 €	506 €
<b>Sous-total</b>		<b>676,00 €</b>	<b>779 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>10 722,00 €</b>	<b>12 122,00 €</b>

Compte	Libellé	<b><u>Ecole élémentaire Bourgchevreuil</u></b> (Effectifs 2019-2020 : 317 Effectifs 2020-2021 : 305)	<b><u>Ecole élémentaire Beausoleil</u></b> (Effectifs 2019-2020 : 311 Effectifs 2020-2021 : 300)
		Budget 2021	Budget 2021
60623	Alimentation	131,00 €	129,00 €
60628	Pharmacie Autres	250,00 €	246,00 €
60632	Petit matériel	951,00 €	936,00 €
6064	Fournitures administratives	808,00 €	795,00 €
6067	Fournitures scolaires	12 749,00 €	12 540,00 €
6182	Documentation générale et technique	200,00 €	350,00 €
6247	Transports collectifs	4 137,00 €	4 069,00 €

6261	Affranchissement	50,00 €	50,00 €
<b>TOTAL CHAPITRE 011</b>		<b>19 276,00 €</b>	<b>19 115,00 €</b>
6574	Subventions Petites sorties scolaires	726,00 €	762,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>20 002,00 €</b>	<b>19 877,00 €</b>

## **B. DOTATION D'INVESTISSEMENT**

7,72€ par élève

	<b>Année 2021</b>
Effectifs maternelle Beausoleil	174
Montant dotation	1 343,28 €
Effectifs maternelle Bourgchevreuil	154
Montant dotation	1 188,88 €
Effectifs élémentaire Bourgchevreuil	305
Montant dotation	2 354,60 €
Effectifs élémentaire Beausoleil	300
Montant dotation	2 316,00 €
Total des élèves	933
<b>Montant total dotation</b>	<b>7 202,76 €</b>

### **F.6. ORGANISATION DU CONCOURS RESTREINT DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT A USAGE DE DEMI-PENSION ET DE CUISINE CENTRALE MUNICIPALE**

**VALIDE A L'UNANIMITE** le programme technique détaillé du projet de construction de la nouvelle demi-pension de l'école de Bourgchevreuil et de la cuisine centrale municipale.

**AUTORISE A L'UNANIMITE** le lancement d'une procédure de concours restreint en vue de désigner un maître d'œuvre pour la construction d'un bâtiment à usage de demi-pension et de cuisine centrale.

**AUTORISE A L'UNANIMITE** M. le Maire à arrêter à trois la liste des candidats admis à remettre un projet en phase offres.

**FIXE A L'UNANIMITE** à 35 000 € TTC par équipe le montant de la prime aux participants qui ont remis des prestations conformes au règlement du concours.

**FIXE A L'UNANIMITE** l'indemnisation des personnes qualifiées du jury à 350 € la demi-journée et au remboursement des frais de transport sur demande et sur justificatif (selon les mêmes valeurs forfaitaires que celles fixées dans l'arrêté du 15 février 2021 fixant le barème forfaitaire permettant l'évaluation des frais de déplacement relatifs à l'utilisation d'un véhicule par les bénéficiaires de traitements et salaires optant pour le régime des frais réels déductibles.

**AUTORISE A L'UNANIMITE** M. le Maire à signer tous documents et à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

### **F.7. ELECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES AD HOC POUR LE CONCOURS RESTREINT DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT A USAGE DE DEMI-PENSION ET DE CUISINE CENTRALE MUNICIPALE BOURGCHEVREUIL**

**CREE A L'UNANIMITE** une commission d'appel d'offres ad hoc pour le projet de construction d'un bâtiment à usage de demi-pension et de cuisine centrale municipale.

**VALIDE A L'UNANIMITE** le mode de dépôt des listes candidates : possibilité de transmission jusqu'au jour de la séance.

**PROCEDE A L'UNANIMITE** à la désignation de ses membres :

- Président : M. le Maire (président de droit)
- 5 membres titulaires : M. GODEFROY, Mme LEGAULT, M. GABORIEAU, Mme WYART, M. ANNE.
- 5 membres suppléants : Mme GOBAILLE, M. EON, M. PELTIER, M. BORELY, Mme THOMAS.

### **G.1. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE CESSON-SEVIGNE ET L'ASSOCIATION ACTION EMPLOI CESSON**

**RENOUVELE A L'UNANIMITE** la convention de partenariat entre la ville de Cesson-Sévigné et l'association Action Emploi Cesson pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.

### **G.2. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE CESSON-SEVIGNE ET L'ASSOCIATION « CESSON JARDINS »**

**AUTORISE A L'UNANIMITE** M. le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association « Cesson Jardins » ainsi que tout document afférent.

### **H.1. EXONERATION DE LA REDEVANCE TAXIS SUR LE TERRITOIRE DE CESSON-SEVIGNE POUR L'ANNEE 2021**

**EXONERE A L'UNANIMITE** les taxis, autorisés par arrêté du Maire, du montant de la redevance pour l'année 2021.

## H.2. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

**MODIFIE A L'UNANIMITE** le tableau des effectifs de la Ville ainsi qu'il suit :

Nb de postes	Service	Suppression	Création	Date	Motif
1	Piscine	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	Adjoint technique à temps complet	01/03/2021	Changement de grade dans le cadre du recrutement réalisé
1	Piscine	Adjoint administratif à temps complet	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	01/05/2021	Changement de grade dans le cadre du recrutement réalisé

**PRÉCISE A L'UNANIMITE** que les postes du tableau des effectifs ont vocation à être occupés par des fonctionnaires mais peuvent, à défaut, être occupés par des contractuels relevant des articles 3-2 et 3-3 2°) de la loi n°84-53 précitée dans les conditions prévues par la loi.

## H.3. REGLEMENT INTERIEUR DE L'ESPACE DE GRIPPE

**ACCEPTÉ A L'UNANIMITE** le règlement intérieur de l'Espace de Grippé.

**AUTORISE A L'UNANIMITE** M. le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

## I.1. BUDGET PRINCIPAL - COMPTE DE GESTION 2020

**APPROUVE A L'UNANIMITE** l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire :

- sur l'exécution des budgets de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et de ses annexes,
- sur la comptabilité des valeurs inactives.

**ARRETE A L'UNANIMITE** le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur municipal, conforme au compte administratif de l'ordonnateur, lequel n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

## I.2. BUDGET PRINCIPAL : COMPTE ADMINISTRATIF 2020

**DESIGNE A L'UNANIMITE** Mme Françoise GOBAILLE, première adjointe, en qualité de présidente de séance pour la question portant sur l'examen du compte administratif 2020.

**ARRETE A L'UNANIMITE** le compte administratif 2020 du budget principal dont la vue de synthèse par section et par chapitre est présentée ci-dessous :

Groupe Section (Libellé)	Groupe Chapitre Nat. (Code / Libellé)	Dépenses		Recettes	
		BP total 2020	Réalisé 2020	BP total 2020	Réalisé 2020
		En €	En €	En €	En €
Fonctionnement	011 - Charges à caractère général	4 587 057,35	3 910 831,74		
	012 - Charges de personnel et frais assimilés	11 450 000,00	10 746 747,29		
	014 - Atténuations de produits	22 500,00	20 809,00		
	65 - Autres charges de gestion courante	1 085 040,49	999 576,86		
	66 - Charges financières	215 600,00	215 573,09		
	67 - Charges exceptionnelles	65 500,00	46 516,97		
	022 - Dépenses imprévues	73 611,11	0,00		
	023 - Virement à la section d'investissement	895 643,57	0,00		
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 995 900,00	2 517 639,82	890 534,00	534 289,17
	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses			3 410 382,00	2 401 006,62
	73 - Impôts et taxes			12 933 126,25	13 056 837,14
	74 - Dotations et participations			1 618 189,00	1 826 429,54
	75 - Autres produits de gestion courante			330 927,00	278 856,40
	76 - Produits financiers			24,00	17,45
	77 - Produits exceptionnels			10 000,00	689 412,58
	013 - Atténuations de charges			28 500,00	100 952,60
	002 - Résultat de fonctionnement reporté	4 859,67	0,00	1 174 029,94	1 173 887,32
<b>Total Fonctionnement</b>		<b>20 395 712,19</b>	<b>18 457 694,77</b>	<b>20 395 712,19</b>	<b>20 061 688,82</b>
Investissement	10 - Dotations, fonds divers et réserves			435 000,00	450 355,00
	13 - Subventions d'investissement			281 951,37	238 516,46
	16 - Emprunts et dettes assimilées	773 800,00	771 492,07	6 847 387,94	1 500 990,00
	20 - Immobilisations incorporelles	830 708,50	369 585,66		
	204 - Subventions d'équipement versées	30 000,00	30 000,00		
	21 - Immobilisations corporelles	3 242 248,26	1 656 810,17		
	22 - Immobilisations reçues en affectation	5 492,80	0,00		
	23 - Immobilisations en cours	8 325 505,52	5 334 565,81	0,00	5 270,68
	4581 - Opérations sous mandat	77 758,68	39 411,38		
	4582 - Opérations sous mandat			111 200,00	53 508,17
	020 - Dépenses imprévues	3 695,08	0,00		
	024 - Produits des cessions d'immobilisations			534 000,00	0,00
	021 - Virement de la section de fonctionnement			895 643,57	0,00
	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	890 534,00	534 289,17	1 995 900,00	2 517 639,82
	041 - Opérations patrimoniales	220 000,00	172 816,78	220 000,00	172 816,78
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			3 078 659,96	2 962 905,60	
<b>Total Investissement</b>		<b>14 399 742,84</b>	<b>8 908 971,04</b>	<b>14 399 742,84</b>	<b>7 902 002,51</b>

**I.3. BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT 2020 ET REPRISE DES RESTES A REALISER 2020 AU BP 2021**

**APPROUVE A L'UNANIMITE** l'affectation du résultat de fonctionnement 2020 du budget principal s'élevant à 1 603 994,05 € sur le budget primitif 2021 selon la ventilation suivante :

- ligne 002 « Résultat de fonctionnement reporté » : 1 603 994,05 €

**APPROUVE A L'UNANIMITE** le report des restes à réaliser constatés à la clôture de l'exercice 2020 sur le budget primitif 2021 selon le tableau ci-dessous :

Budget	Restes à réaliser à la clôture de l'exercice 2019 (En €)	
	Dépense	Recette
Commune- Budget principal	3 338 574,22	724 806,52

**I.4. BILAN DE L'ACTION FONCIERE DE LA VILLE EN 2020**

**PREND ACTE A L'UNANIMITE** de la présentation du bilan de l'action foncière de la ville en 2020.

**BILAN DES ACQUISITIONS OU CESSIONS D'IMMEUBLES ET DE DROITS REELS IMMOBILIERS OPERES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CESSON-SEVIGNE EN 2020**

(Chapitre III - Article 11 de la loi n° 95-127 du 08 février 1995)

**I - ACQUISITIONS**

**A - Acquisitions à titre onéreux**

Date de la Délibération	Nature de l'acte	Cédant	Cessionnaire	Nature du bien	Localisation	Prix principal	Frais divers
04/03/2020	Acquisition	Mme RETO	Ville de Cesson-Sévigné	Parcelle bâtie	14 rue de la Croix Connue	330 000 €	10 000 € (commission d'agence) et 5 000 € (frais d'acte)
<b>TOTAL</b>						<b>330 000 €</b>	<b>15 000 €</b>

**I - ACQUISITIONS**

**B - Acquisition à titre gracieux**

Date de la Délibération	Nature de l'acte	Cédant	Cessionnaire	Nature des biens	Localisation	Prix principal	Frais de notaire

**II - CESSIONS**

**A - Cessions à titre onéreux**

Date de la délibération	Nature de l'acte	Cédant	Cessionnaire	Nature du bien	Localisation	Prix principal	Référence Cadastre Superficie
29/06/2016	Vente de gré à gré	Ville de Cesson-Sévigné	LAMOTTE	Emprises foncières privées de la commune	58 cours de la Vilaine	534 297,72 € (dont une part versée en juillet 2017)	AR 296 (413m <sup>2</sup> ) AR 298 (498 m <sup>2</sup> )
24/06/2020	Vente de gré à gré	Ville de Cesson-Sévigné	SCI CHENE GERMAIN	Emprises foncières privées de la commune	Rue du Chêne Germain	2 900, 00 €	BB 181 (29 m <sup>2</sup> )
<b>TOTAL</b>						<b>537 197,72 €</b>	

**II - CESSIONS**

**B - Cessions à titre gracieux**

Date de la délibération	Nature de l'acte	Cédant	Cessionnaire	Nature du bien	Localisation	Prix principal	Référence Cadastre Superficie

**CESSIONS ET ACQUISITIONS D'IMMEUBLES ET DE DROITS REELS IMMOBILIERS**

**Tableau récapitulatif**

Nature des opérations		Dépenses	Recettes
Acquisitions	I-A) A titre onéreux	330 000 €	-
	I-B) A titre gratuit	0€	-
	Frais accessoires	15 000 €	-
Cessions	II-A) A titre onéreux	-	537 197,72 €
	II-B) A titre gratuit	-	-

	Frais accessoires	-	0€
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>6 259,13€</b>	<b>537 197,72 €</b>

### I.5. BUDGET PRINCIPAL – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

**APPROUVE A L'UNANIMITE (6 abstentions)** les crédits inscrits au BP 2021 du budget principal tels que synthétisés par section et par chapitre dans le tableau ci-dessous :

- sur la section de fonctionnement pour un total s'équilibrant à 20 596 351,08 €
- sur la section d'investissement pour un total s'équilibrant à 12 746 555,42 €

Groupe Section (Libellé)	Chapitre Nat. (Code / Libellé)	Dépenses			Recettes		
		BP 2021 crédits nouveaux En €	RAR 2020 En €	BP total 2021 En €	BP 2021 crédits nouveaux En €	RAR 2020 En €	BP total 2021 En €
Fonctionnement	011 - Charges à caractère général	4 587 884,55		4 587 884,55			
	012 - Charges de personnel et frais assimilés	11 543 500,00		11 543 500,00			
	014 - Atténuations de produits	10 010,00		10 010,00			
	65 - Autres charges de gestion courante	1 099 280,72		1 099 280,72			
	66 - Charges financières	192 815,00		192 815,00			
	67 - Charges exceptionnelles	320 623,52		320 623,52			
	022 - Dépenses imprévues	20 000,00		20 000,00			
	023 - Virement à la section d'investissement	741 037,29		741 037,29			
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 081 200,00		2 081 200,00	550 000,03		550 000,03
	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses				3 346 890,00		3 346 890,00
	73 - Impôts et taxes				13 277 794,00		13 277 794,00
	74 - Dotations et participations				1 474 264,00		1 474 264,00
	75 - Autres produits de gestion courante				308 409,00		308 409,00
	76 - Produits financiers						
	77 - Produits exceptionnels				6 000,00		6 000,00
	013 - Atténuations de charges				29 000,00		29 000,00
	002 - Résultat de fonctionnement reporté				1 603 994,05		1 603 994,05
<b>Total Fonctionnement</b>		<b>20 596 351,08</b>	<b>0,00</b>	<b>20 596 351,08</b>	<b>20 596 351,08</b>	<b>0,00</b>	<b>20 596 351,08</b>
Investissement	10 - Dotations, fonds divers et réserves				662 061,28		662 061,28
	13 - Subventions d'investissement				144 075,00	684 115,91	828 190,91
	16 - Emprunts et dettes assimilées	865 800,00		865 800,00	7 187 384,75		7 187 384,75
	20 - Immobilisations incorporelles	436 097,00	336 345,60	772 442,60			
	204 - Subventions d'équipement versées	243 310,00		243 310,00			
	21 - Immobilisations corporelles	3 039 943,64	1 119 679,33	4 159 622,97			
	22 - Immobilisations reçues en affectation						
	23 - Immobilisations en cours	3 006 162,00	1 866 988,73	4 873 150,73	173 290,58		173 290,58
	4581 - Opérations sous mandat	59 700,00	15 560,56	75 260,56			
	4582 - Opérations sous mandat				59 700,00	40 690,61	100 390,61
	021 - Virement de la section de fonctionnement				741 037,29		741 037,29
	024 - Produits des cessions d'immobilisations				773 000,00		773 000,00
	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	550 000,00		550 000,00	2 081 200,00		2 081 200,00
	041 - Opérations patrimoniales	200 000,00		200 000,00	200 000,00		200 000,00
	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	1 006 968,53		1 006 968,53			
020 - Dépenses imprévues							
<b>Total Investissement</b>		<b>9 407 981,17</b>	<b>3 338 574,25</b>	<b>12 746 555,42</b>	<b>12 021 748,90</b>	<b>724 806,52</b>	<b>12 746 555,42</b>

### I.6. BUDGET PRINCIPAL – DELIBERATION AFFERENTE AU BUDGET PRIMITIF 2021 - VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2021

**APPROUVE A L'UNANIMITE**, pour 2021, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties ainsi que celui de la taxe foncière sur les propriétés non bâties tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessous :

	Vote 2020	Vote 2021
Taxe d'habitation	Pas de vote	Pas de vote
Taxe foncière bâti	12,54%	32,44 %
Taxe foncière non bâti	31,49%	31,49%

### I.7. ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

**APPROUVE A L'UNANIMITE**, dans le cadre de l'examen du Budget Primitif 2021, l'attribution des subventions aux différentes associations, qui en résumé fait ressortir les montants suivants par secteur subventionné :

SECTEUR SUBVENTIONNE	BP 2021
ENSEIGNEMENT	314 246,12
SPORTS	256 156,00
LOISIRS	3 802,00
CULTURE/PATRIMOINE	20 681,00
SOCIAL/SOLIDARITE	88 403,00
CRECHES	44 900,00
EDUCATION/JEUNESSE/VIE CITOYENNE	1 075,00
AUTRES ASSOCIATIONS CESSONNAISES	4 200,00
ASSOCIATIONS EXTERIEURES	40 557,60
<b>Total général</b>	<b>774 020,72</b>

### I.8. BUDGET PRINCIPAL - AUTORISATIONS DE PROGRAMMES / CREDITS DE PAIEMENT

**APPROUVE A L'UNANIMITE** les autorisations de programme et les crédits de paiement suivants au regard des programmes de travaux prévus au budget primitif 2021.

## AP/CP proposées au vote du Conseil municipal du 31 mars 2021

Nom de l'AP/CP	Exercice	Voté/Réalisé	Libelle compte	Dépenses en €	Recettes en €	
Travaux de construction périscolaire Bourgchevreuil	2019	Réalisé	2313 - Constructions	102 301,20		
			2033 - Frais d'insertion	864,00		
			Autofinancement/emprunt		103 165,20	
	Total 2019				103 165,20	103 165,20
	2020	Réalisé	2313 - Constructions	946 530,95		
			Avances versées/remboursées	17 553,29	668,57	
			Autofinancement/emprunt		942 737,38	
			1328-Subvention		20 678,29	
	Total 2020				964 084,24	964 084,24
	2021	RAR 2020	2313 - Constructions	450 897,11		
			1328-Subvention		4 321,71	
		Proposé au vote	2313 - Constructions	567 000,00		
			2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	2 600,00		
Total 2021				1 020 497,11	1 020 497,11	
<b>Total Travaux de construction périscolaire Bourgchevreuil</b>				<b>2 087 746,55</b>	<b>2 087 746,55</b>	
Travaux de rénovation salle de sport Beausoleil	2019	Réalisé	2313 - Constructions	185 237,93		
			2033 - Frais d'insertion	864,00		
			Autofinancement/emprunt		186 101,93	
	Total 2019				186 101,93	186 101,93
	2020	Réalisé	2313 - Constructions	947 268,63		
			2033 - Frais d'insertion	864,00		
			2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	624,00		
			Autofinancement/emprunt		936 756,63	
			1328-Subvention		12 000,00	
	Total 2020				948 756,63	948 756,63
	2021	RAR 2020	2313 - Constructions	971 686,97		
			Proposé au vote	2313 - Constructions	200 000,00	
		Autofinancement/emprunt		1 171 686,97		
Total 2021				1 171 686,97	1 171 686,97	
<b>Total Travaux de rénovation salle de sport Beausoleil</b>				<b>2 306 545,53</b>	<b>2 306 545,53</b>	
Travaux de rénovation salle des tennis municipaux	2020	Réalisé	2313 - Constructions	0,00		
			2033 - Frais d'insertion	0,00		
			Autofinancement/emprunt		0,00	
	Total 2020				0,00	0,00
	2021	RAR 2020	2313 - Constructions	54 888,00		
			Proposé au vote	2313 - Constructions	650 000,00	
	Autofinancement/emprunt		704 888,00			
Total 2021				704 888,00	704 888,00	
<b>Total Travaux de rénovation salle des tennis municipaux</b>				<b>704 888,00</b>	<b>704 888,00</b>	

### I.9. **BUDGET ANNEXE « ENERGIE RENOUVELABLES » - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021**

**APPROUVE A L'UNANIMITE** les crédits en euros hors taxes inscrits au BP 2021 du budget annexe « Energies renouvelables » tels que synthétisés par section et par chapitre dans le tableau ci-dessous :

- sur la section d'exploitation pour un total s'équilibrant à 13 000 €
- sur la section d'investissement pour un total s'équilibrant à 148 410 €

Section	Chapitre	Dépenses	Recettes
		En € HT	En € HT
Exploitation	011 - Charges à caractère général	2 500,00	
	022 - Dépenses imprévues	200,00	
	023 - Virement à la section d'investissement	10 300,00	
	70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises		13 000,00
<b>Total Exploitation</b>		<b>13 000,00</b>	<b>13 000,00</b>
Investissement	13 - Subventions d'investissement		136 110,00
	16 - Emprunts et dettes assimilées	2 000,00	2 000,00
	21 - Immobilisations corporelles	144 408,82	
	020 - Dépenses imprévues	2 001,18	
	041 - Opérations patrimoniales		
	021 - Virement de la section d'exploitation (recettes)		10 300,00
<b>Total Investissement</b>		<b>148 410,00</b>	<b>148 410,00</b>

**I.10. BUDGET ANNEXE « ENERGIES RENOUVELABLES » - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION REMBOURSABLE A LA REGIE AUTONOME**

**AUTORISE A L'UNANIMITE** le versement d'une avance remboursable du budget principal vers le budget annexe « Energies renouvelables » pour un montant de 136 110 € remboursables sur une durée de 15 ans.

**MANDATE A L'UNANIMITE** M. le Maire, ou toute personne habilitée à cet effet, pour signer toutes pièces relatives à ce dossier.

**I.11. GARDIENNAGE DE L'EGLISE COMMUNALE – ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE ANNUELLE POUR 2021**

**APPROUVE A L'UNANIMITE (un conseiller ne prend pas part au vote)** le versement de l'indemnité de gardiennage de l'église de 479,86 € pour l'exercice 2021.

**I.12. UTILISATION DES DEPENSES IMPREVUES 2020**

**APPROUVE A L'UNANIMITE** l'utilisation des crédits inscrits au compte dépenses imprévues effectuées par le Maire.

Chapitre 022-Dépenses imprévues : - 20 500,00 €

Compte- 014-7489 - Reversement, restitution : + 20 500,00 €

**I.13. RESULTATS DE CLOTURE DU BUDGET ANNEXE LA FRESNERIE - INTEGRATION AU BUDGET PRINCIPAL**

**APPROUVE A L'UNANIMITE** les écritures d'intégration au budget principal des résultats de clôture du budget Fresnerie tels que présentées ci-dessous.

- Résultat de fonctionnement reporté (intégré au compte 678- Autres charges exceptionnelles) : - 4 859,67 €
- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : + 112 059,28 €  
(intégré au compte 1068- Excédents de fonctionnement capitalisés)

Les questions figurant à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 22h40

Le prochain Conseil municipal est fixé au 26 mai 2021.

Le Maire,  
Jean-Pierre SAVIGNAC

Publié et affiché le 2 avril 2021